



LA LETTRE DU SEAC.PF

SERVICE D'ETAT DE L'AVIATION CIVILE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE • JUILLET 2015 • N°05

EN IMAGES



Cinq compagnies locales : Air Tetiaroa, Air Archipels, Air Tahiti, Tahiti Helicopters et Pol'Air se sont vu délivrer le 19 juin le certificat de transporteur aérien AIR OPS, nouveau référentiel réglementaire européen. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail de fond, mené par les exploitants avec le Département Surveillance.



© Tahiti - Nui Group - 2012

BON À SAVOIR

Le 9 juin a eu lieu l'exercice de secours réel bi-annuel, organisé par la Direction Défense Protection Civile avec le concours du SEAC-PF. Le thème choisi était celui du crash d'un B 777 en début de piste. L'exercice a débuté à 10H00, hors des horaires de vols internationaux qui ne peuvent se contenter d'une piste réduite. Etaient représentés à la Direction des Opérations de Secours (DOS) Le HC, la DDPC, le SEAC-PF, la PAF, la BGTA, les Services de Santé et le concessionnaire, AdT.

LE CHIFFRE DU MOIS

Evolution du trafic IFR en Polynésie
Chiffres comparatifs des mouvements IFR du 1er avril au 30 juin 2015.

Deuxième trimestre

	2014	2015	Evol.
Domestique	6866	6630	-3,4%
International	861	845	-1,9%
Total	7727	7475	-3,3%

L'EDITO



Le **plan d'action** est avant tout un **instrument de pilotage** et un point d'avancement a été réalisé avec l'encadrement du SEAC/PF le 18 juin. Les 40 lignes d'action ont fait l'objet d'un point d'étape.

Il a été constaté un avancement conforme aux objectifs de la plupart de ces actions.

- Ainsi, le projet de relogement des occupants illicites de la bande de piste de l'aéroport de Tahiti-Faa'a a été relancé par la **signature d'une convention** par les plus hautes autorités de Polynésie en Mars. Cela a permis d'acter en comité de pilotage Etat/Pays le **lancement de la construction de 21 logements** sur une parcelle de 8.600 m2 sortie du périmètre de la concession aéroportuaire.
- La circulation des bateaux sur le canal longeant la piste de Raiatea a été **règlementée par de nouveaux arrêtés** et des **feux de signalisation** afin de sécuriser la bande de piste.
- **Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)** pour l'exploitation par ADT des aéroports de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa **ont été renouvelées en mars dernier** par le Haut-Commissaire après un travail préparatoire en coordination avec la DTA.
- La réorganisation de l'architecture du réseau informatique de gestion est terminée.
- **La certification AIR OPS est effective** pour les 5 compagnies aériennes locales depuis le 19 juin.
- **Le calendrier du déploiement de l'ADS-B est finalisé.** Cinq stations, Marau, Mahaena, Moorea, Bora Bora et Rangiroa, seront opérationnelles en 2017.
- **L'audit de la certification ISO** du SNA a été mené à bien.

● **Les travaux relatifs à la redistribution des bureaux ont débuté**, et les surfaces libérées seront occupées par le Département Surveillance en fin d'année.

Chaque entité prépare d'ores et déjà le plan d'action 2016.

Patrick Mouysset
Directeur du SEAC.PF

VISITE TSA

Tahiti-Faa'a figure parmi les premiers aéroports français en volume de desserte des Etats-Unis, ce qui conduit l'administration américaine de la TSA (Transportation Security Administration) à être attentive au niveau de la sûreté de la plateforme **en y conduisant des inspections régulières.**

La dernière mission s'est déroulée du lundi 15 juin au samedi 20 juin, conduite par Mme Kendall Lopez, M. José Liviano, M. Byron Jonhson du centre opérationnel régional basé à Hawaii, accompagnés du représentant régional pour le Pacifique M. Eric Yatar. Ils sont été accueillis par le directeur du SEAC-PF, le chef du Département Surveillance et le chef de la division sûreté.

L'inspection de sûreté comprenait deux volets : une partie consacrée à l'aéroport et une autre aux compagnies aériennes desservant les Etats-Unis. L'inspection de l'aéroport a lieu tous les trois ans, celle des compagnies tous les ans.



Les trois inspecteurs de surveillance de la division sûreté ont accompagné la mission de manière constante. Le référentiel utilisé est d'une part, le standard de l'OACI et d'autre part, les règles spécifiques édictées par la TSA. **L'inspection peut relever des écarts qui sont ensuite notifiés à l'autorité française pour être corrigés.**

Lors de la réunion de restitution **l'équipe de la TSA s'est montrée particulièrement satisfaite de la solidité de notre système de sûreté.** Ils ont noté le haut niveau de qualification des agents de sûreté, désormais certifiés par l'autorité, et la mise en œuvre d'équipements sophistiqués.

L'architecture du système, articulé autour d'opérateurs de sûreté agréés et soumis à une surveillance normalisée continue, **a été perçue de manière très favorable.** Les résultats de l'inspection seront consignés en un document de synthèse adressé à la DGAC.



RENCONTRE AVEC Arnold MAITERE



Correspondant
Social Régional

Arnold, tu fais partie de ces personnes que leurs fonctions comme leur tempérament ont amené à nous connaître tous. Mais quel a été ton parcours ?

Je suis sorti du service militaire avec un vif désir de m'engager.

Mais les Armées, durant deux années, m'avaient trouvé une aptitude particulière à l'encadrement et à la formation, ce qui allait en contradiction avec mes envies d'aventures.

Alors, quand un poste s'est ouvert au SIA (Service de l'Infrastructure Aéronautique), j'ai postulé. Mon expérience m'a valu d'être retenu. C'était en 1991.

Le 1er mars 2003, j'ai été désigné au poste de Correspondant Social Régional.

En quoi consiste ton rôle ?

Le CSR veille à l'application de la politique d'action sociale au profit des agents en fonction à l'Aviation Civile (260), à MétéoFrance (85), de leurs familles, ainsi que de nos retraités.

Les dossiers sont nombreux et variés, par exemple, des aides à la scolarité, des prestations pour services à domicile (PSAD).

A noter que le CSR contrôle les subventions versées à l'ATACEM (Association Tamarii Aviation Civile et MétéoFrance).

Un message ?

Les agents ne prennent pas assez conscience de leurs droits, notamment en ce qui concerne les aides à la scolarité, la PALE (Prestation pour les Activités de Loisir des Enfants), la PSAD, etc. dont le total n'est pas négligeable.

Il convient de poursuivre les actions de communication auprès de tous.

COUP DE PROJECTEUR

Une réunion publique, tenue le 28 mai, a marqué la mise en service des feux de gestion du canal qui longe la piste de Raiatea-Uturoa. Un arrêté de police aéroportuaire et un arrêté maritime ont été publiés pour officialiser la circulation des navires.



La réunion s'est tenue dans les locaux de la circonscription administrative d'Uturoa, animée par M. C. Lotigie, chef des subdivisions des Îles du Vent et des Îles sous le Vent du Haut-Commissariat, de Mme C. Rocheteau, directrice de la DPAM (Affaires Maritimes) et de M. P. Mouysset, directeur du SEAC-PF.

Les représentants des hôtels, pensions de famille, marinas et des services territoriaux de Raiatea et Tahaa y ont participé.

Le canal existe depuis les années 1990. Les bateaux qui y circulent se situent entre 50 et 75 mètres de l'axe de la piste, ce qui constitue une non-conformité réglementaire lorsqu'atterrissent ou décollent les ATR 42 et 72, problème signalé dans le cadre de la certification de l'aérodrome. Les vols en EVASAN et les vols d'aéroclubs ne sont pas concernés.

La solution choisie a été un système de feux commandés depuis la tour de contrôle.

(voir Lettre d'Information n°3).

Les personnes autorisées à manoeuvrer dans le canal seront enregistrées auprès d'Aéroport de Tahiti et se verront délivrer une autorisation. Elles suivront les indications, très simples, des feux : la circulation est interdite lorsque les feux clignotent, autorisée sinon. Le temps d'attente maximal est de cinq minutes.

Il est également prévu une restriction des activités

telles que la pêche, le mouillage ou la baignade, en complément du maintien du périmètre à accès restreint aux abords de la piste, mis en place en 2004.

Après une période de fonctionnement du dispositif d'environ 6 mois, le SEAC PF proposera à l'autorité de surveillance de déclarer l'aérodrome de Raiatea conforme aux règles de sûreté.

AU FIL DE L'AGENDA

16/07 -

• Comité de pilotage de la convention de relogement des occupants de la bande de sécurité de Tahiti-Faa'a

• Première réunion d'examen des besoins opérationnels des contrôleurs de Tahiti

25/08 -

Début du chantier de remplacement de l'ILS Faa'a

27/08 - Clôture

de la vente aux enchères de quatre fare de la Cité de l'Air

01/09 -

Transfert de la gestion des titres d'accès à AdT

24 avril 2015

Pierre RIBBENS

(ICNA) en provenance du CRNA Sud-Est affecté à la division CA en tant qu'assistant de subdivision.

07 juin 2015

Sylvie TRETON

(ICNA) en provenance du SNA Nord affecté à la division CA en tant que Premier Contrôleur.

03 août 2015

Sébastien HEURTIER

En tant que Chef de la Division Technique.

DÉPARTS →

06 mai 2015

Eric FERRY

(ICNA) Premier Contrôleur, affecté à Cayenne en tant qu'adjoint

27 mai 2015

Patrice JOANNIC

(ICNA) Premier Contrôleur, affecté en tant que Premier Contrôleur au CRNA Ouest.

20 juin 2015

Joël GOURMAND

Assistant de subdivision à la Sub Contrôle prend sa retraite.

12 juillet 2015

Olivier COUGOUIL

Chef de la Division Technique

24 juillet 2015

Nicolas LOCHANSKI

Chef du SNA



• DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Patrick Mouysset

• RESPONSABLES D'ÉDITION :
Richard Afeian & Francis Sacault
(richard.afeian@aviation-civile.gouv.fr - francis.sacault@aviation-civile.gouv.fr)

• MAQUETTE : Agence Pom'Z Médias - www.pom-z.com

VOUS AVEZ DES INFORMATIONS À FAIRE PARAÎTRE, DES REMARQUES, DES SUGGESTIONS ?

Contactez votre chef de service ou la rédaction, par e-mail, en nous faisant part de vos impressions ou sujets.